ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE DE LA VERPILLIERE

PROJET D'ETABLISSEMENT

2016-2020

Sommaire

Introduction ..... p 3

Historique de l'école ..... p 4

Présentation générale de l'établissement ..... p 5 à 6

Missions et objectifs généraux ..... p 7 à 8

Présentation des disciplines ..... p 9

L'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire ..... p 10
- **Axes d'action** ..... p 11 à 12

L'éducation artistique et culturelle à l'Ecole de Musique ..... p 13
- **Axes d'action** ..... p 14

Les Parcours pédagogiques ..... p 15 à 16

L'enseignement artistique
- **1/ Le cycle 1** ..... p 17 à 19
- **2/ Le cycle 2** ..... p 20 à 21
- **3/ Le parcours Adolescent** ..... p 22
- **4/ Le parcours atelier soutien à la pratique collective** ..... p 22
- **5/ Les semaines de musique d'ensemble** ..... p 22 à 23
- **6/ Le suivi pédagogique, l'évaluation** ..... p 23 à 24

La diffusion ..... p 25

Le travail en réseau ..... p 26

L'équipe pédagogique ..... p 27 à 28

La communication ..... p 29

L'accueil ..... p 30

Les frais de scolarité ..... p 31

L'évaluation du projet d'établissement ..... p 32

Introduction

Ce projet d'établissement est destiné aux élus, enseignants, partenaires, usagers de l'établissement, tutelles administratives et pédagogiques. Il définît l'identité de l'établissement et son fonctionnement pédagogique. Il permet de se projeter dans l'avenir, proposer des axes d'action et définir des objectifs prioritaires d'évolution.

Son action s'inscrit dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques du conseil général de l'Isère 2014/2018.

Il servira de support pour la demande de subvention au conseil départemental de l'Isère.

Ce projet a été élaboré par l'équipe pédagogique et l'élue à la culture suite à la formation proposée par le conseil départemental.

Historique de l'Ecole

L'Ecole de Musique de La Verpillière a été créée en 1973 sous statut municipal par Madame Lyet intervenante en milieu scolaire dans les classes primaires de la commune. Elle proposa au Maire, Monsieur Rabilloud, l'ouverture d'une Ecole de Musique. Des cours municipaux débutent avec le solfège puis s'ouvre chaque année une classe instrumentale (violon en 1974, flûte traversière en 1975, piano en 1976 et clarinette en 1979).

L'Ecole de Musique poursuit son développement avec l'ouverture de nouvelles classes et atteint en 167 élèves en 1994. Les fortes augmentations de tarifs de 1997 à 2000 font chuter les effectifs et entraînent la fermeture de plusieurs classes d'instruments à vent (82 élèves inscrits en 2001).

Après un réajustement tarifaire en 2002, le nombre d'élèves est en légère progression pour atteindre 115 inscrits à la rentrée 2007.

La création de la classe de chant, l'ouverture des ateliers de musiques actuelles pour les adolescents et une plus grande présence au sein des groupes scolaires de la commune ont permis d'attirer un public plus large et donc entrainé une évolution constante des effectifs.

L'Ecole de Musique accueille aujourd'hui 180 inscrits, enfants et adultes, encadrés par dix professeurs dont un chargé de direction.

Depuis février 2016, l'Ecole de Musique dispose de nouveaux locaux situés en centre-ville, place Joseph Serlin. Ce bâtiment, complètement restauré avec huit salles de cours et une salle d'audition est une fierté pour la ville de La Verpillière. Il va permettre de développer des projets, recevoir des artistes et faire vivre la musique à tous les niveaux.

Présentation générale de l'établissement

L'Ecole de Musique Municipale est un acteur important de la vie culturelle de La Verpillière .Elle a pour mission d'assurer dans le cadre d'un service public d'éducation, l'éveil, l'enseignement, les pratiques et la diffusion de la musique.

De la formation musicale à l'apprentissage instrumental, elle dispense un enseignement adapté aux différents niveaux de pratique aussi bien pour les enfants que pour les adultes. L'essentiel de son activité consiste à développer la pratique amateur en insistant sur les formations de musique d'ensemble.

Vivement encouragées, celles-ci constituent un des objectifs majeurs de l'Ecole de Musique.

Outre l'enseignement de la musique, l'école assure également des actions d'éducation artistique et culturelle dans les écoles primaires dans le cadre des TAP . Plusieurs ateliers sont proposés dans les 3 groupes scolaires de la commune. Enfin un dispositif « Orchestre à l'école « a vu le jour en 2008, chaque groupe scolaire a pu en bénéficier, un quatrième projet est en cours au groupe scolaire Jean Jaurès.

Les groupes scolaires de la commune bénéficient également d'Interventions Musicales en milieu scolaire. Elles sont réalisées par des musiciens intervenants, titulaires d'un DUMI et qui sont employés par le Conservatoire Départemental Hector Berlioz.

Budget 2015

Budget global	**268 652€**
Subvention Conseil général	4 000
Participation de la ville	202 667
Participation des familles	56 854
Location instrument	500
Nombre d'élèves	180
Élèves de La Verpillière 107 Elèves extérieurs 73	

Budget culturel de la ville

Budget service culturel	143 975
Ecole de Musique Municipale	268 652
Total Budget culture de la ville	412 627

Le budget de l'Ecole de Musique Municipale représente 4,11 % du budget général.

Impact territorial de l'Ecole de Musique

	Nombre d'habitants	Commune	Taux de couverture
Ville	6500	107	1.59
Extérieur CAPI : Villefontaine, St Quentin, Isle d'Abeau, Frontonas Hors CAPI : Chamagnieu, Roche, Valencin		73	
TOTAL		180	

Proportion de public scolaire inscrit à l'Ecole de Musique :

	Nombre d'enfants scolarisés dans la commune	Ecole Jean Jaurès	Ecole Jean Moulin	Ecole Les Marronniers	Les maristes	Anne Franck
Elémentaire	762	1,19%	4,10%	5,31%		
Collège	573					2.61
Lycée						

Missions et objectifs généraux

L'école municipale de musique a pour vocation d'accompagner des élèves artistes vers une pratique artistique amateur riche et autonome ; L'Ecole de Musique offre une formation aussi complète que possible. La structuration de l'offre pédagogique prévoit une évolution, en commençant par une approche globale qui vise à éveiller, faire découvrir, développer le goût et construire la motivation. Vient ensuite le temps de l'approfondissement et des choix. Il s'agit de susciter, de développer toujours l'intérêt, la curiosité et d'encourager l'investissement et le dépassement de soi. C'est l'exigence d'une formation artistique de qualité.

Son action s'articule autour d'activités fondamentales :

La pratique collective est au cœur de l'apprentissage

Lieu d'apprentissage, de rencontre et de motivation, elle est l'objectif de la formation musicale des élèves, elle permet aux élèves de découvrir toute la diversité du répertoire musical et vocal.

La formation musicale

Elle permet d'acquérir des savoirs. Les apprentissages fondamentaux sont abordés dans chaque espace pédagogique au moyen du corps, de la voix et de l'instrument ; l'apprentissage va du sensoriel à l'intellectuel ; la démarche est « sentir, comprendre, apprendre ».

La formation instrumentale

Elle est le lieu d'apprentissage de l'instrument et de son répertoire, elle est abordée de manière individuelle ou par petit groupe.

La production et l'ouverture culturelle

Les auditions, concerts et spectacles viennent enrichir le parcours des élèves. La pédagogie se nourrit également de la vie artistique et culturelle de la commune ou de l'agglomération. La rencontre avec des artistes ou des œuvres est un moyen d'ouverture et de curiosité culturelle.

• MISSIONS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE •

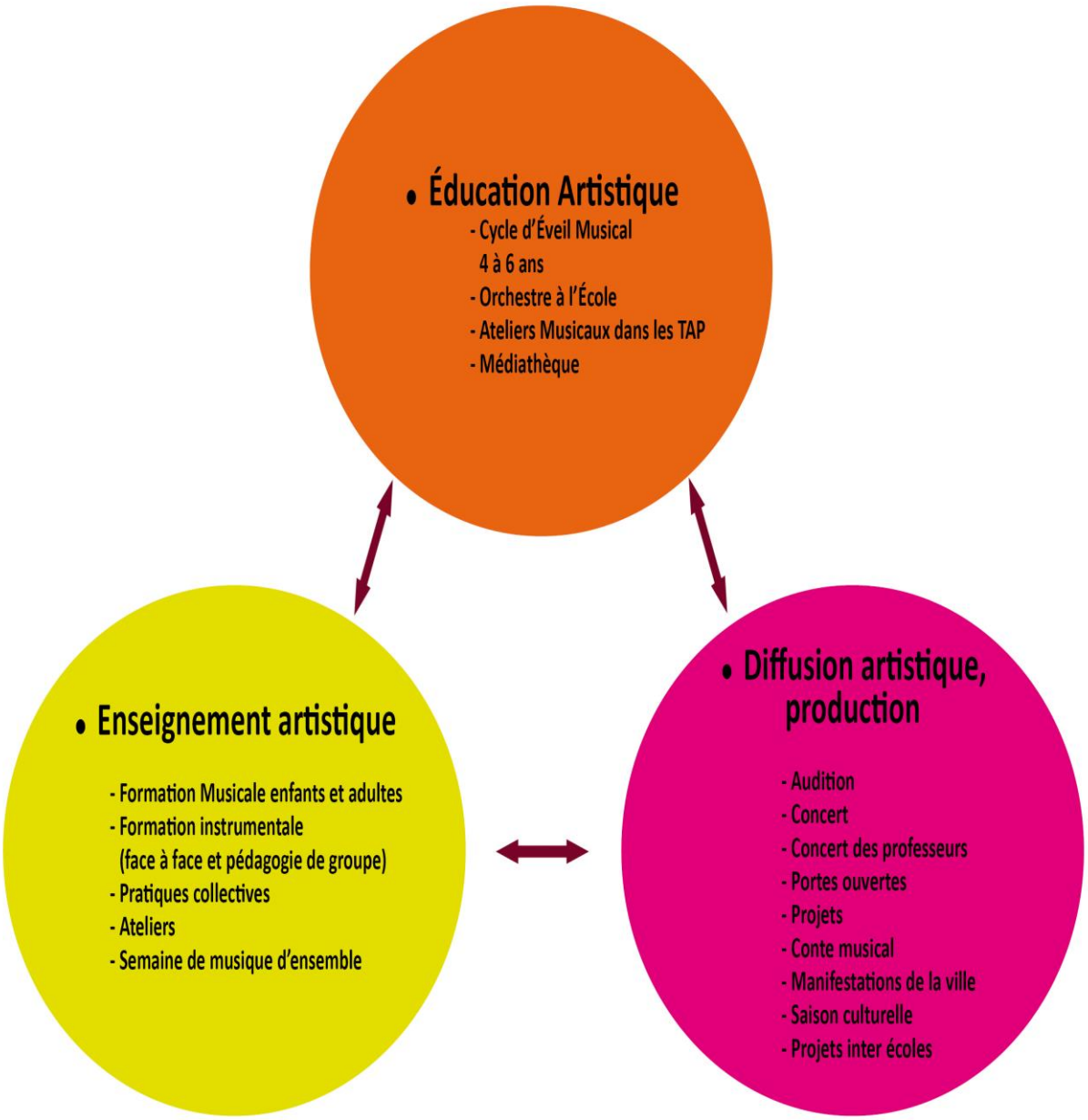

• PRÉSENTATION DES DISCIPLINES •

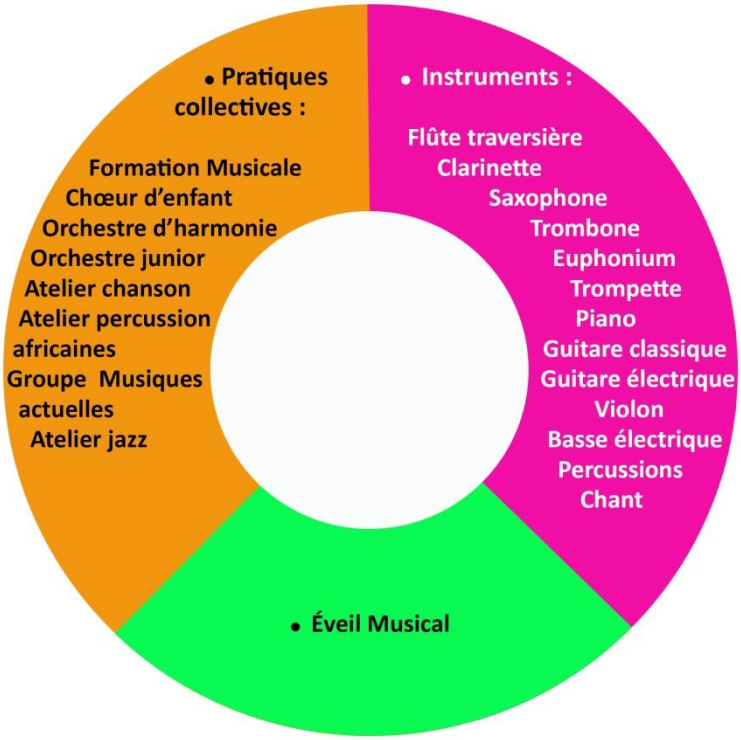

Répartition par discipline instrumentale

	effectif
Clarinette	8
Piano	34
Batterie/percussion	11
Trompette	21
Guitare	30
Violon	3
Flute traversière	14
Saxophone	10
Chant	18
trombone	1

Répartition par pratique collective

Chorale	32
Orchestre Junior	25
Ensemble de flutes	8
Atelier percussion africaine	5
Atelier chanson	6
Ensemble de percussion	5
Atelier Musiques Actuelles	15
Orchestre Harmonie	20
Atelier jazz	11

L'Education artistique et culturelle en milieu scolaire

Elle se décline sous 3 formes d'action

1/ les Interventions en milieu scolaire

Elles sont réalisées par des musiciens intervenants, employés par le Conservatoire Départemental Hector Berlioz.

Environ sept classes bénéficient d'interventions musicales chaque année.

Environ 175 enfants concernés par an.

2/ Les Ateliers Musicaux dans le cadre des TAP

De 4 à 6 ateliers par année scolaire :

Percussions Africaines, découverte instrumentale, chant, création musicale

Durée 1h

150 enfants concernés par an

3/ l'Orchestre à l'école

L'Orchestre à l'école est un dispositif créé en septembre 2009. Un parc instrumental de 24 instruments a été acheté par la ville. Trois classes des trois groupes scolaires ont pu bénéficier de cette action menée sur 2 années et encadrée par 4 professeurs.

L'orchestre à l'école représente un bel exemple d'égalité des chances, c'est un puissant facteur de lutte contre l'exclusion. Il aide les enfants en échec scolaire à prouver leur valeur aux yeux de tous, et à trouver leur place dans le système. Une passerelle se crée entre l'école et la famille… L'orchestre devient une composante essentielle de la vie du groupe scolaire.

2 heures par semaine

4 professeurs

25 enfants concernés

Axes d'action

Beaucoup d'enfants bénéficient d'interventions musicales en milieu scolaire. La juxtaposition et la multiplication des différents formats pédagogiques manquent de cohérence et de clarification.

Action 1 :

Présentation des interventions réalisées par les Dumistes devant l'équipe pédagogique de l'équipe municipale avec comme objectifs de mener des projets communs, trouver des actions communes.

L'Ecole de Musique peut être à l'origine de projets particuliers s'appuyant sur une thématique travaillée. L'intervenant pourrait être le relais des projets au sein des groupes scolaires.

Action 2

Développer et renforcer les ateliers musicaux dans le cadre des TAP. Dans la perspective d'un changement de fonctionnement des TAP (un après-midi par école) : déplacement des enfants des groupes scolaires à la maison de la musique pour bénéficier d'interventions plus longues et dans des locaux adaptés. (Achat d'un nouveau parc instrumental)

Action 3

Réflexion sur la création d'une classe Cham dans un des groupes scolaires de la commune. Une classe à horaires aménagés en musique (CHAM) est une classe d'enseignement général dans laquelle sont regroupés les élèves qui suivent pendant le temps scolaire un enseignement spécialisé d'éducation musicale et instrumental en conservatoire ou école de musique.

Action 4

Réflexion sur la conduite d'un projet d'orchestre au collège.

Classe orchestre ouverte à des élèves débutants, recrutés en 6ème qui pourront, suite à un aménagement d'horaire, apprendre la musique dans le contexte stimulant d'un orchestre.

Action 5

Visite des enfants des classes de CP, CE1 et CE2 du groupe scolaire des Marronniers à la maison de la musique afin de découvrir les instruments enseignés.

Etendre cette action à tous les groupes de scolaires de la commune

L'Education artistique et culturelle à l'Ecole de Musique

Le cycle d'éveil musical, découverte et sensibilisation (4 à 6 ans)

- **Eveil 1 (45 minutes)**
- **Eveil 2 (45 minutes)**

Cette phase d'éveil et de découverte précédant l'apprentissage d'un instrument permet aux jeunes enfants d'accéder à une première pratique artistique essentiellement basée sur le travail sensoriel. Elle contribue à l'ouverture des perceptions et à la naissance du sens musical. Il s'agit de permettre à l'enfant de ressentir et de vivre la musique par une approche associant le corps, le chant, le rythme et l'écoute.

Ponctuellement, en lien avec les classes d'instruments, des temps de découverte instrumentale peuvent être proposés.

- **Eveil 3 et parcours découverte (1h)**

Durant l'année de CP, les enfants ont la possibilité d'essayer les instruments enseignés dans l'Ecole de Musique lors d'un parcours découverte avant de faire leur choix.

Les enfants sont accueillis en petit groupe par les professeurs d'instrument.

Axes d'action

Action 1

Renforcement du parcours découverte instrumental, construction du dispositif durant toute l'année et non sur quelques semaines.

Action 2

Promotion de la discipline dans les maternelles, des cours à la médiathèque *(la médiathèque André Malraux est partenaire avec l'Ecole de Musique Municipale)*, des concerts d'élèves appelés « l'heure de musique » se déroulent les mercredis avant chaque période de vacances scolaires.

• PARCOURS PÉDAGOGIQUES •

L'École de Musique est un lieu pour partager, expérimenter, essayer, se confronter, rêver, écouter, faire ensemble, être guidé

• PARCOURS PÉDAGOGIQUES •

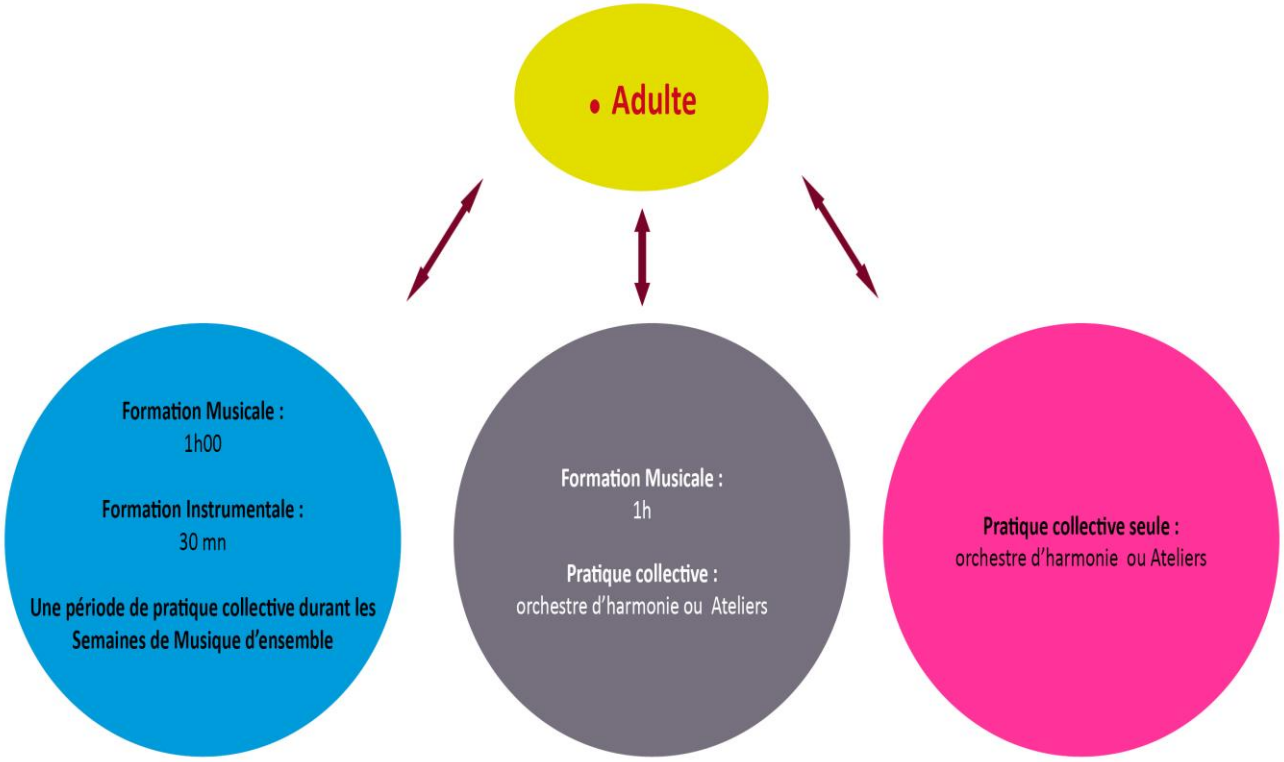

L'Enseignement artistique :

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

L'Ecole de Musique de la Verpillière propose différents parcours pédagogiques, selon l'âge des musiciens.

Un planning fixe est proposé en début d'année, autour des pratiques collectives et individuelles. Il est ensuite modifié pendant « Les semaines de musiques d'ensemble » (cf § 5)

Le parcours des élèves est organisé sous la forme de cycles et permet de respecter le rythme d'apprentissage de chacun. Chaque cycle est construit sur des objectifs d'apprentissage précis et peut s'adapter à chacun.

La progression au sein de ces cycles est évaluée au fur et à mesure de l'acquisition des compétences par la pratique musicale collective et individuelle.

1/ Le cycle 1 : durée de 3 à 5 ans
A partir de 7 ans

L'approche sensorielle et corporelle, le jeu instrumental et la culture musicale par la pluralité des esthétiques et la pratique collective sont les enjeux principaux de ce premier cycle.

L'élève construit progressivement sa technique instrumentale et acquiert les éléments des langages, codes musicaux nécessaires à une pratique musicale.

Cet apprentissage est organisé autour de différents styles musicaux pour permettre à l'élève de développer ses goûts et de se sensibiliser à diverses pratiques musicales.

Formation Instrumentale : l'apprentissage se déroule seul ou en pédagogie de groupe. Durée : 30 minutes par élève.

Formation Musicale : elle est abordée directement en situation de jeu instrumental, de création et de réalisation instrumentale. Durée 1h

Contenu des cours de Formation Musicale :

1ère et 2ème année : ce cours s'oriente autour de deux axes :

1- développer le ressenti corporel et rythmique et le lien écoute-geste par le mouvement et par l'écoute (active) de musiques de différents styles.

2- développer le jeu instrumental collectif pour :

- acquérir des habitudes de jeu en groupe (écoute les uns des autres, repères, mémorisation de structures)
- acquérir des notions musicales liées à la culture et aux langages utilisés en musique (lecture, repiquage, notations sur portées, grilles...)

3ème et 4ème année : les compétences acquises en début de cycle sont renforcées et le cours est orienté autour de 3 directions :

- la pratique collective pour développer des réflexes de jeu, d'écoute (morceaux repiqués, lus, écrits, mémorisés dans un contexte musical précis)
- le travail en petits groupes pour créer, inventer, proposer et organiser
- la pratique musicale à partir d'exemples musicaux, pour développer une capacité d'analyse, de restitution et acquérir une culture musicale plus approfondie

La dernière année du cycle 1, les élèves construisent différents projets :

- création collective
- transcription ou arrangement d'un morceau existant (en fonction des instruments en présence et du style, écriture d'une partition, définition d'une structure)
- travail d'un morceau d'un répertoire donné

Les réalisations sont jouées à l'occasion du concert de fin de cycle ou lors des auditions organisées durant l'année.

Pratique collective :

Les pratiques collectives sont au cœur de l'apprentissage :

Pour la 1ère et 2ème année, en plus de La Formation Musicale, les enfants participent à un cours de chorale de 30 min pour développer l'écoute en grand groupe et découvrir le répertoire vocal.

Pour la 3ème et 4ème année et fin de cycle, deux ensembles leur permettent de développer la musique en grand groupe :

- orchestre à vents, percussions et piano : « l'orchestre junior »
- orchestre à cordes : « les cordes juniors »

Toutes ces formations sont parfois rassemblées autour d'un projet commun (conte musical, spectacle musical, concert de fin d'année).

Axes d'action

- **Réflexion sur une classe pilote (tout en un)**

L'apprentissage de la musique s'articule autour des 3 fondamentaux :

- instrument
- formation musicale
- pratique de groupe

Les contraintes pesant sur l'emploi du temps des enfants et des parents sont complexes, le nombre de déplacements à l'école est un frein pour certains.

Proposition pour une entrée dans l'apprentissage de la musique de manière globale par la pratique de groupe. L'élève ne vient qu'une fois par semaine pendant 1h30.

La contrainte de ce nouveau format pédagogique oblige la présence de tous les enseignants sur un même créneau horaire.

2/ Le Cycle 2 (durée 3 à 5 ans)

Le cycle 2 s'inscrit dans la continuité du cycle 1. Deux parcours sont proposés :

- **Le cycle 2 approfondissement**
- **Le cycle 2 personnalisé**

A/ Le cycle 2 Approfondissement :

Après le cycle 1, durant lequel il a acquis des bases, l'élève doit développer sa maîtrise technique pour pouvoir poursuivre une pratique musicale en amateur de manière autonome ou se diriger vers une structure d'enseignement plus spécialisée (Conservatoire départemental).

Ce cycle permet de **:**

- continuer l'acquisition du langage musical et de la culture
- développer une pratique musicale collective exigeante, plus approfondie
- participer à des projets artistiques au sein de l'école

Formation Instrumentale : l'apprentissage se déroule seul ou en pédagogie de groupe. 45 minutes par élève.

Formation Musicale / Atelier répertoire : 1h

Cet atelier propose un travail en petit(s) groupe(s) autour d'un répertoire varié, choisi avec le professeur au début de l'année.

Le travail est mené par la pratique instrumentale en accordant une attention au vocabulaire musical, à la compréhension du style, de l'écriture.

Cet atelier demande une implication rigoureuse dans le jeu instrumental (entrainement personnel...) car il met l'accent sur la progression musicale par le répertoire, par le jeu collectif. Il nécessite de comprendre les éléments des langages, des codes musicaux.

Pratique collective : La pratique collective en cycle 2 est fondamentale et permet, au sein des nombreux ensembles proposés dans tous les styles musicaux, de mener des projets artistiques ambitieux.

- orchestre d'harmonie
- Atelier jazz
- Atelier chanson
- Atelier Musiques actuelles

B/ Le Cycle 2 personnalisé

Le cycle personnalisé a pour objectif de permettre aux élèves de construire leur personnalité artistique au travers de projets, le plus souvent collectifs et développer leur ouverture sur différentes esthétiques. Un projet est défini entre l'élève et un professeur référent qui fixe les objectifs de travail.

Formation Instrumentale : 30 minutes par élèves (face à face ou pédagogie de groupe en fonction du projet défini)

Atelier projet spectacle ou Pratique collective

« L'atelier projet spectacle » propose aux élèves d'élaborer un spectacle dans sa globalité sur une année scolaire. Ce cours donne lieu à une représentation qui nécessite une implication à différents niveaux :

- choix de répertoires
- travail en grand groupe
- travail en petits groupes (autonomie)
- composition musicale
- rencontre avec un comédien/metteur en scène
- travail de l'aspect scénique
- prise en compte du public, choix de décor
- communication : création de l'affiche
- implication dans l'installation, régie son

Pratique collective :

- orchestre d'harmonie
- Atelier jazz
- Atelier chanson
- Atelier Musiques Actuelles

3/Le parcours Adolescent (à partir de la 6ème)

Le parcours Adolescent est accessible aux enfants à partir de 11 ans. Il est ouvert à tous les instrumentistes. Son objectif est de donner aux élèves des outils concrets leur permettant d'entrer dans une démarche de construction de projet, de s'ouvrir à différentes esthétiques.

Formation Musicale : 1h obligatoire la première et deuxième année

Le travail se déroule sous forme d'ateliers collectifs. Les répertoires abordés sont très diversifiés.

Formation Instrumentale : l'apprentissage se déroule seul ou en pédagogie de groupe. 30 minutes par élève.

Pratique collective : Ateliers, orchestre junior à partir de la troisième année

4/ Le parcours atelier « Soutien à la Pratique Collective »

Au-delà de ses missions d'enseignement, l'Ecole de Musique est également un lieu de pratique musicale, d'émulation artistique, de convivialité et d'échange. Les musiciens amateurs, adolescents et adultes trouvent un ensemble de pratiques qui leur permet de dynamiser, renouveler et enrichir leur formation. Peuvent entrer dans ce dispositif, les élèves de l'école de musique mais aussi toute autre personne extérieure.

- Forfait 12 cours + PRATIQUE COLLECTIVE
- Atelier de pratique collective seul
- Forfait orchestre d'harmonie

5/ Les Semaines de Musique d'ensemble

Durant sept semaines entre deux périodes de vacances scolaires, du mois de février à avril, le fonctionnement pédagogique est complètement modifié. Les cours individuels et les cours de Formation Musicale sont remplacés par des ateliers collectifs encadrés par un ou deux professeurs. Seuls les ateliers de pratique collective travaillant tout au long de l'année sont conservés.

Les professeurs travaillent sur l'atelier, sa composition instrumentale, son contenu, ses objectifs pédagogiques. Plusieurs plages horaires dans la semaine sont proposées. Les élèves ont l'obligation de s'inscrire dans deux ateliers minimum. Durant cette période, des plages de « soutien instrumental » sont proposés aux élèves afin de régler des problèmes de technique instrumentale.

Au final, trois jours de concerts avec une trentaine d'ateliers d'esthétiques très diverses sont proposés et diffusés au festival « Musique en Fête ».

Axes d'action

- Trouver une thématique commune
- Collaboration avec des artistes ou une compagnie en résidence
- Collaboration avec le Conservatoire Hector Berlioz

6/ Le suivi pédagogique, l'évaluation

La fin de cycle est le moment de réaliser le bilan des compétences acquises pendant cette période et d'envisager la suite du parcours.

L'évaluation est conçue de manière globale et toutes les disciplines suivies par l'élève sont prises en considération. L'objectif est de conseiller aux élèves le parcours le plus approprié

- Poursuite du parcours dans le cycle immédiatement supérieur
- Poursuite du parcours en cycle personnalisé
- Poursuite du parcours dans un atelier de pratique collective
- Orientation en direction du CRD

L’examen de fin de cycle instrumental

Les professeurs choisissent pour leur instrument un répertoire de pièces musicales de style différent correspondant au niveau de fin de cycle. Les morceaux sont sélectionnés pour leur complémentarité technique, musicale et stylistique.

Epreuve instrumentale

- Une pièce au choix ou projet personnel
- Une pièce travaillée six semaines avant l’examen

Les pièces sont jouées à l’occasion du concert de fin de cycle, prestation publique.

Pour valider la fin du cycle, l’élève doit avoir acquis l'ensemble des compétences requises en instrument, pratique collective et formation musicale.

Deux bulletins d’évaluation sont envoyés en février et juin. Un livret de suivi de fin de cycle est réalisé pour les enfants passants les examens.

La Diffusion

Les élèves sont tenus de participer à toutes les manifestations publiques : concerts, spectacles, auditions. Celles-ci font partie intégrante de leur formation à l'Ecole de Musique.

- Rendez-vous médiathèque « l'heure de musique »
- Concerts de Noël
- Concerts à l'église
- Concerts orchestre d'harmonie
- Festival « Musique en fête »
- Projets orchestre et chorale premier cycle
- Concert Musiques actuelles
- Fête de la musique
- Auditions de classe à l'école /centre social/ espace culturel
- Projets avec la saison culturelle de la ville
- Stages

Entre 20 et 25 manifestations sont organisées durant l'année scolaire.

Estimation du public concerné : 2 500 personnes

Le travail en réseau **(Présentation de la chartre en pièce jointe)**

Suite à la mise en œuvre par le Département de l'Isère d'un plan de formation et d'accompagnement à la mise en réseau et à l'élaboration des projets d'établissements, les structures d'enseignement musicales sur le territoire de la Capi se sont réunies.

- Le Conservatoire Départemental Hector Berlioz
- L'Ecole de Musique Municipale de La verpillière
- OEMIDA – L'Isle d'Abeau
- Ecole associative – St Quentin Fallavier

L'objectif est la mise en place d'une chartre de travail en réseau avec comme objectifs à moyen terme :

L'éducation artistique et culturelle

Associer les structures du réseau au PLEA ? À quelles conditions?

Connexion entre interventions/projets des MIMS (Musiciens Intervenants en Milieu Scolaire) du CRD et les autres structures.

Le réseau facilitateur de la construction des parcours d'éducation artistique des élèves.

L'action culturelle

Projets fédérateurs élèves / enseignants / artistes

Coordination de la diffusion issue des membres du réseau

Mutualisation, échange de projets d'élèves

Accueil dans les différentes communes de production communes entre les différents membres du réseau

Mutualisation

Au niveau des ressources humaines

Au niveau technique et matériel

L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique compte actuellement 10 enseignants dont un chargé de direction

2 sont titulaires à temps complet
2 sont titulaires à temps non complet
2 sont en CDI
4 en CDD

Equivalent Temps plein : 6,45

Répartition des heures année scolaire 2015/2016

	En nombre d'heures
Enseignement artistique	107
Education artistique et culturelle	12
Direction	10
Total	129

- **Enseignement artistique**

	En nombre d'heures
Cours individuel	80
Formation Musicale	14
Pratiques collectives	13
Total	107

- **Education artistique**

	Nombre d'heures	Nombre d'enfants concernés
Orchestre à l'école	8	25
TAP	4	150
TOTAL	12	175

L'assemblée plénière se réunit 3 à 4 fois par an. C'est un lieu de transmission de prise de décisions concernant l'ensemble de l'équipe (programme de concerts, projets futurs, décisions pédagogiques, organisation matérielle…)

La formation professionnelle est essentielle pour l'équipe car elle permet de renouveler sans cesse sa capacité à innover sur le plan pédagogique et artistique.

Les formations individuelles peuvent être organisées à l'initiative des agents dans le cadre de leur intégration après réussite du concours ou de la formation continue.

La communication

La communication est un élément indispensable et indissociable de toute activité culturelle et artistique. Elle est prise en charge par le service communication de la ville en étroite collaboration avec la direction de l'école. Son objectif est de diffuser et de valoriser les prestations des élèves dans les locaux de l'Ecole de Musique et dans la ville et d'attirer les spectateurs mais également d'élargir les publics.

Elle comprend :

- Une plaquette présentant de manière générale les enseignements proposés, les parcours pédagogiques et la tarification.

- Des affiches, flyers

- Un site internet

Par ailleurs, les informations relatives à l'Ecole de Musique sont aussi diffusées par le bulletin trimestriel de la ville et le site internet de la ville et le correspondant local.

Axes d'action

- Mise en place d'un plan de communication annuel
- Mise à jour du site internet de l'école
- Intégrer le site internet de l'école de musique dans le site internet de la ville
- Améliorer la communication avec les usagers (création d'une newsletter par trimestre)
- SMS pour communiquer avec les familles et signaler les absences

L'accueil

Actuellement l'Ecole de Musique Municipale n'a pas de personnel d'accueil et de secrétariat. Les usagers se plaignent souvent de la difficulté à joindre la direction de l'Ecole.

Axes d'action

- Emploi d'une secrétaire à temps non complet (présence sur le site deux après-midi par semaine)

Les frais de scolarité

TARIFS 2016/2017		
	VULPILLIENS	**EXTERIEURS**
Formation Musicale Éveil Musical Pratiques Collectives	**Tarifs annuels** **1er enfant : 98 €** **2ème enfant : 81 €** **3ème enfant : 73 €**	**Tarifs annuels** **1er enfant : 147 €** **2ème enfant : 131 €** **3ème enfant : 122 €**

	VULPILLIENS	**EXTERIEURS**
Forfait enfant Instrument + Formation Musicale + Pratiques Collectives	**Tarifs trimestriels** **1er enfant : 115 €** **2ème enfant : 98 €** **3ème enfant : 74 €**	**Tarifs trimestriels** **1er enfant : 163 €** **2ème enfant : 147 €** **3ème enfant : 122 €**

	VULPILLIENS	**EXTERIEURS**
Forfait adulte Instrument + Formation Musicale + Pratiques Collectives	**Tarifs trimestriels** **163 €**	**Tarifs trimestriels** **196 €**

	VULPILLIENS	**EXTERIEURS**
Forfait adulte 12 cours	**Tarifs trimestriels** **163 €**	**Tarifs trimestriels** **196 €**

	VULPILLIENS	**EXTERIEURS**
Orchestre d'Harmonie	**Tarifs trimestriels** **40 €**	**Tarifs trimestriels** **40 €**

Axes d'action

Réflexion sur la mise en place d'une tarification pour l'année 2017/2018 en fonction du quotient familial.

Evaluation du projet d'établissement

Le suivi du projet d'établissement sera effectué chaque année par la direction de l'école, l'élue à la culture et le directeur général des services.

Les indicateurs de suivi peuvent être :

- Nombre d'élèves
- Nombre d'élèves par classe
- Impact territorial
- Nombre de manifestations
- Axes d'actions envisagées et leur mise en œuvre